

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DU 1156** Déclassement du domaine public d'un volume situé à l'angle des rues Julia Bartet et Claude Garamond et classement dans le domaine public routier de deux emprises situées rue Julia Bartet (14e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-3 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 12 et 13 juin 2006, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Paris ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1 et L.2141-1 ;

Vu l'arrêté municipal du 26 mars 2014 prescrivant l'ouverture à la Mairie du 14e arrondissement d'une enquête publique du 21 mai au 5 juin 2014 inclus sur le projet de déclassement du domaine public de la Ville de Paris d'un volume situé rue Julia Bartet et rue Claude Garamond à Paris 14e en vue de son rattachement au domaine privé de la Ville de Paris et sur le projet de classement dans le domaine public routier de la Ville de Paris de deux emprises situées rue Julia Bartet à Paris 14e ;

Vu le plan soumis à enquête en date du 26 mars 2014 établi par le STDF ;

Vu le plan après enquête en date du 9 octobre 2014 annexé à la présente délibération ;

Vu les plans établis en septembre et octobre 2014 par le Cabinet GTA, géomètre-expert, de référence P 12842 (plan de situation niveau sous-sol du 13 octobre 2014, plan de situation du 11 septembre 2014, plan de repérage des volumes coupe AA et coupe BB du 16 septembre 2014, annexés à la présente délibération ;

Considérant que le volume 1 situé rue Julia Bartet et rue Claude Garamond n'est plus affecté aux missions de service public et notamment aux besoins de la circulation terrestre.

Considérant le procès-verbal du 9 septembre 2014 qui constate cette désaffectation.

Considérant qu'aucune opposition n'a été formulée au cours de cette enquête et que M. Claude BURLAUD, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable le 21 juin 2014.

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Mme la Maire de Paris fait connaître les résultats de l'enquête publique et demande de bien vouloir autoriser la poursuite de ladite opération de déclassement et de classement ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Le volume 1, situé rue Julia Bartet et rue Claude Garamond, d'une superficie de base d'environ 661m<sup>2</sup>, figurant sous trame verte sur les plans annexés à la présente délibération, est déclassé du domaine public de la Ville de Paris. Ce volume est incorporé au domaine privé communal et est confié pour sa gestion à la Direction du Logement et de l'Habitat.

Article 2 : Les deux emprises d'une superficie respective d'environ 1m<sup>2</sup>, situées rue Julia Bartet, telles qu'elles figurent sous trame bleue sur le plan annexé à la présente délibération, sont classées dans le domaine public routier de la Ville de Paris et sont rattachées au réseau des voies communales. Le volume 2, situé rue Julia Bartet et rue Claude Garamond, est rattaché au domaine public routier. Ces emprises sont confiées pour leur gestion à la Direction de la Voirie et des Déplacements.